



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

**DÉCLARATION DU SÉNÉGAL À LA TRENTIÈME SESSION  
DE LA COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME  
ET LA JUSTICE PÉNALE**

**VIENNE**

**DU 17 au 21 MAI 2021**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais au nom de la délégation sénégalaise et à mon nom personnel vous féliciter et remercier le Secrétariat de l'ONUDC pour l'organisation de la présente session.

**Monsieur le Président,**

Conformément à ses obligations internationales et en droite ligne de l'implémentation par les États, du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, notamment le renforcement de l'intégrité de la justice et la prévention de la corruption dans les systèmes de justice, la promotion de la réadaptation et de la réinsertion sociale des détenus, la prévention de la délinquance juvénile grâce au sport et l'« Éducation pour la justice », le Sénégal a adopté un certain nombre de mesures.

Le Sénégal, en effet, a mis en place d'importants mécanismes, ces dernières années, notamment en matière de lutte contre la traite des personnes, l'émigration clandestine, le terrorisme, la cybercriminalité, les agressions sexuelles et le surpeuplement carcéral.

Après l'adoption de la loi n° 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et la protection des victimes, y compris les mineures, qui punit d'un emprisonnement de 05 ans à 10 ans les actes liés au trafic de migrants, notre pays a mis en place, en 2010, une Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes et récemment, un Comité interministériel de Lutte contre l'Émigration clandestine.

Des programmes spéciaux ont été élaborés et ont commencé à être mis en œuvre, dans le cadre de la sensibilisation et la création d'emplois pour les jeunes, qui sont tentés par le phénomène de l'émigration.

En matière de lutte contre le terrorisme, le Code pénal a été modifié par la loi n° 2016-29 du 08 novembre 2016, afin de redéfinir et élargir les actes qui y sont liés, et prendre en charge la question du cyber-terrorisme. Cette loi a intensifié la lutte contre la cybercriminalité, notamment celle liée à la cyber-pédopornographie, de même que les atteintes commises par le biais du cyberspace contre le patrimoine d'autrui. Au plan stratégique et opérationnel, le Cadre d'intervention et de Coordination interministérielle des Opérations de lutte anti-terroriste (CICO) a été créé en 2016. La loi n° 2016-33 du 14 décembre 2016 relative aux services de renseignements vient renforcer ce dispositif, en dotant à ces derniers de moyens d'enquête et d'investigation adaptés aux nouvelles menaces, telles que le terrorisme et les trafics de tout genre.

Avec l'adoption de la loi n° 2018-03 du 23 février 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, un titre spécial est consacré à la prévention de ces infractions. La répression du faux monnayage est également

accentuée par l'intervention, à la même date, de la loi n° 2018-02 y relative.

La lutte contre les violences sexuelles a été renforcée avec l'adoption de la loi n° 2020-05 du 10 janvier 2020, qui criminalise les actes de viol et de pédophilie, tout en relevant les peines attachées à ces infractions, qui peuvent aller jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité. Dans un souci d'harmonisation de son système carcéral avec ses engagements internationaux, notamment en matière de prévention de la torture et des peines inhumaines et dégradantes, l'État du Sénégal a substitué, à travers la loi précitée, la réclusion criminelle à la peine de travaux forcés.

Dans le cadre de la prévention de la récidive et du programme de réinsertion sociale des détenus, les lois n° 2020-28 et 2020-29 du 07 juillet 2020 ont été adoptées pour consacrer l'utilisation du bracelet électronique comme alternative à l'incarcération, en plus des modes d'aménagement des peines mis en place depuis 2000.

### **Monsieur le Président,**

Le Sénégal réaffirme sa détermination à respecter ses engagements et remercie à nouveau l'ONUDC pour son appui constant dans la mise en œuvre de nos activités quotidiennes.